

2022 : ÇA CASSE OU ÇA CASSE ?



EDITO

La reprise en 2022 se sera faite avec toujours autant de mépris pour les personnels les élèves et leur famille. La vague Omicron n'aura pas été mieux gérée que toutes les autres, sans moyens, sans cohérence et avec toujours aussi peu de dialogue social. Si ce début de nouvelle année ne laisse espérer rien de bon, le cadeau sous le sapin pour les citoyen·nes, c'est toujours une société capitaliste décomplexée, accompagnée d'une politique de plus en plus libérale.

Sondages, résultats de primaire à droite... tous les chiffres montrent une montée nauséabonde des idées d'extrême droite. Monte peu à peu une vision très réactionnaire, pointant le rejet de l'autre, qu'ils soient étrangers ou bénéficiaires d'aides sociales. L'école publique n'est pas en dehors du viseur des candidats placés en tête des sondages. Le syndicalisme doit s'élever en rempart, face à ces idées rétrogrades.

Avec la mise en place du forfait « patient urgence », nous devons au 1^{er} trimestre 2022 construire une mobilisation pour se réapproprier nos services publics, l'École en faisant partie.

Toutes et tous annoncent un regain de pouvoir d'achat dans leur programme monarchique, mais à quel prix ? Désocialisation du salaire, augmentation par prime, individualisation du salaire, méritocratie...

La CGT propose, elle, une augmentation du salaire brut avec 2000€ pour salaire de base et l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales pour assurer nos retraites et notre système de santé. Pour les enseignant·es, et les personnels de la communauté éducative, c'est l'augmentation du point d'indice, gelé depuis maintenant trop longtemps qu'il faut revendiquer et bannir tous régimes indemnitaire ou salaire à la tâche. Espérer sur des promesses pour une augmentation générale, ça n'existe pas ! Mais une mobilisation générale, public-privé, pour une augmentation généralisée du salaire, on l'a déjà vu dans l'histoire.

**Alors le jeudi 27 janvier, mobilisons-nous
tou·tes ensemble !**

C. CADOT

Sommaire

Page 1 : Édito
Page 2 : Evaluation des étab.
Page 3 : Mon école va craquer !
Page 4 : Budget 2022
Page 5 : Budget 2022 suite
Page 6 : Loi 3DS
Page 7 : Retour formation / Jeu
Page 8 : Formations

N° 144

Janv. 2022
Déposé le 19-01-22

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0122 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS : UN PAS DE PLUS VERS LA GESTION LIBÉRALE DE L'ÉCOLE

Au cours de l'été 2020, le Conseil d'Évaluation de l'École (créé de toute pièce par Blanquer dans le cadre de la loi dite « pour une école de la confiance ») met en place l'évaluation annuelle des établissements du 2nd degré. L'objectif annoncé alors est l'amélioration du service public d'Éducation. Dans chaque académie, les collèges et les lycées doivent faire l'objet d'une évaluation systématique et régulière dans le temps (environ 20% des établissements par an, soit tous les 5 ans). Dans l'académie de Dijon, après une mise en place retardée par la situation sanitaire en 2020, depuis septembre plusieurs établissements entrent dans ce cadre d'évaluation : collège des Lentillères, lycées Gustave Eiffel, Hippolyte Fontaine, Simone Weil...

Mais c'est quoi cette évaluation des établissements ?

L'évaluation comporte trois phases principales :

- **l'auto-évaluation** : les personnels, les élèves et leur famille évaluent le fonctionnement de l'établissement.
- **une évaluation « externe »** : une délégation rectorale composée d'inspecteur-rices, de personnels de direction, de professeur-es et membres du rectorat principalement (mais il est aussi possible d'avoir des parents d'élèves, des chefs d'entreprises, des militant-es associatif...) viennent observer et auditionner pendant plusieurs jours les pratiques dans l'établissement.
- **une phase de restitution** : les conclusions et préconisations des deux phases d'évaluation sont condensées et communiquées aux membres de la communauté éducative qui doivent s'en saisir notamment lors de la rédaction du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

Vous le comprenez, cette évaluation et ses objectifs ne sont ni neutres, ni équitables ! De par sa nature, le procédé met sous pression tous les personnels de l'établissement,

dégrade les conditions de travail, morcèle un peu plus les équipes et les met en concurrence. On est donc très loin de l'objectif d'amélioration du service public d'Éducation et très proche des stratégies de management du privé.

Ne rêvez pas ! Cet audit ne débouchera pas sur davantage de moyens !



Et maintenant avec la CGT Educ'action comment je lutte contre cette évaluation des établissements ?

- informer / expliquer aux collègues les tenants et les aboutissants
- construire collectivement des réponses adaptées : décider ensemble de ne pas aller aux réunions qui ne sont pas obligatoires, de remplir le questionnaire en ligne, etc.
- refuser collectivement la participation à l'auto-évaluation ou la présence des membres de la délégation rectorale dans sa classe
- utiliser les temps d'évaluation pour rappeler ce qui pourrait réellement améliorer le service public d'éducation : des effectifs à 24 élèves max / des salles adaptées / un nombre d'heures de cours suffisant / des enseignant-es non partagé-es sur plusieurs établissements, etc.

L'important c'est d'agir rapidement et collectivement.

J. RAILLARD & V. RICHARD-ANDRIEU

REPLACEMENT DANS LE 1^{ER} DEGRÉ : MON ÉCOLE VA CRAQUER !

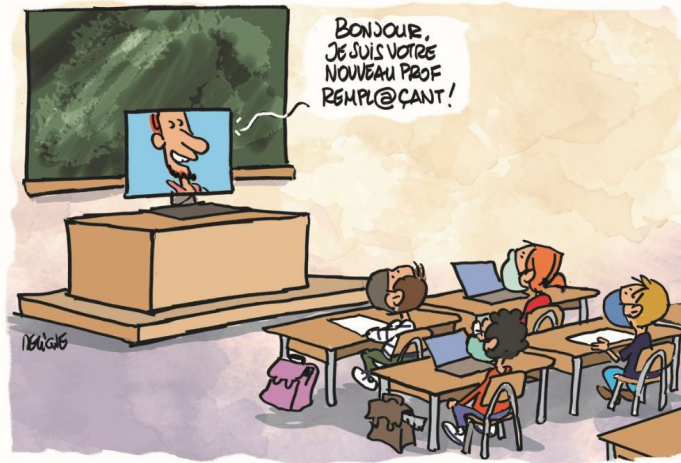
“La maitresse de votre enfant est absente ce jour et non remplacée.”

“Monsieur X est absent ce jour. Nous ne pouvons pas accueillir les élèves.”

Depuis plusieurs semaines, c'est le même discours dans de nombreuses écoles. Il n'y a plus de remplaçant.e.s pour remédier aux absences des collègues.

Dès la rentrée, la situation était critique. Des remplaçant.e.s étaient affecté.e.s sur des postes à l'année, sur des compléments de temps partiels non pourvus, ce qui diminuait d'autant le vivier disponible. Ajoutez aux absences “classiques” les collègues cas contacts, ceux qui devaient demander une ASA pour leurs enfants, les formations “Constellations” qui mobilisent de nombreux remplaçant.e.s sur les journées de stages... Malheureusement habituées à gérer ce genre de situations récurrentes depuis des années, les équipes pédagogiques s'organisaient au mieux pour que cela fonctionne.

Le passage au niveau 3 du protocole a rendu la situation ingérable. Les collègues ne peuvent plus pallier les manquements de l'administration. Et la réalité de l'École est exposée aux yeux de tou.te.s. Des tensions apparaissent avec les familles, qui ne comprennent pas pourquoi on n'accueille plus leurs enfants “comme avant”. Les directeurs.trices gèrent comme ils peuvent la surcharge de travail sans aucune aide. Les collègues, exténué.e.s, craquent.



En Côte d'Or, de nombreuses remontées du terrain nous alertent sur une situation plus que dégradée : des remplaçant.e.s qui assurent une demi-journée à un endroit, puis à un autre, des classes sans enseignant.e.s pendant 8 jours consécutifs... Dans certaines circonscriptions, jusqu'à 20 classes se sont retrouvées sans personne pour assurer la classe le même jour ! Exaspéré.e.s par la situation, nous avons demandé une audience à la DSDEN 21 pour évoquer cette problématique qui ne peut plus durer ! Nous ne manquerons pas de vous faire un retour sur les réponses apportées (ou non) par notre administration...

Et la reprise de janvier ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Dans le nord de l'Yonne, il manquait une

cinquantaine d'enseignant.e.s le lundi de la rentrée. Et ce n'est malheureusement pas une situation exceptionnelle puisque la problématique est la même dans tous les départements de l'Académie. Le nouveau protocole (dévoilé on ne

peut plus tardivement...) et l'annulation de toutes les formations institutionnelles ne sont que de la poudre aux yeux pour ne plus fermer de classes, sans gérer concrètement la problématique du remplacement, tendue depuis plusieurs années.

Devant cette situation catastrophique, les organisations syndicales, à l'écoute de leurs bases, ont posé une première journée de mobilisation le 13 janvier.

Depuis de longs mois, la CGT Educ'Action revendique un plan d'urgence pour l'École qui passe par un plan massif de recrutement. Et le constat est clair : ça urge !

M. COLAS-MIZON

**BUDGET 2022
ATTENTION ! POUDRE AUX YEUX !**

Jean-Michel Blanquer ne cesse de la répéter sur les différents médias, le budget 2022 de l'Éducation nationale, qui augmente de 1,9 milliard d'euros, traduit « l'engagement du gouvernement » en faveur de l'éducation des jeunes. Comme toujours si les syndicats ne sont pas satisfaits c'est... qu'ils n'ont pas compris. Alors, faisons preuve de pédagogie.

Doit-on se réjouir de cette augmentation ?

Présenter de façon absolue cette augmentation n'a pas vraiment de sens. Il nous faut donc nous attacher à la contextualiser.

D'une part, le budget du ministère de l'Éducation nationale ne traduit aucune volonté de développement du service public, ses effectifs seront de nouveau en baisse quand ceux des ministères de la Défense, de l'Intérieur, et de la Justice progresseront. De plus l'augmentation relative du budget (à peine 3%) est à nuancer face à l'inflation (près de 3%). D'autre part, la proportion de la richesse nationale – créée par les travailleuses et les travailleurs de ce pays – consacrée à l'éducation de la jeunesse continue de baisser : le PIB augmente plus vite que le budget de l'EN (4% contre moins de 3%).

Par ailleurs, rappelons que Jean-Michel Blanquer a annoncé le renoncement à près de 75 millions d'euros dans l'exécution du budget 2021 de l'EN. La répartition s'effectue ainsi : 15 millions pour le

second degré (reliquat des HSE annoncées pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire) ; 3 millions dans le premier degré, 40 millions au titre de la « vie de l'élève » c'est-à-dire à l'accompagnement éducatif de l'ensemble des élèves et plus particulièrement de ceux en situation de handicap (économies réalisées sur le dos des élèves et des personnels précaires : AED, AESH). Nous rappelons que le ministre est habitué à ces « bonnes pratiques » : il avait déjà rendu 200 millions en 2018 (période pré-Covid) et 210 millions en 2020.

Comment cette « augmentation » va se traduire concrètement sur le terrain ?

Dans le premier degré, la généralisation des classes à 24 élèves en GS, CP et CE1 comme le

dédoublage des GS et CP de l'éducation prioritaire continuent de se faire à moyens constants, c'est-à-dire sans création de postes de professeurs des écoles. Par conséquent le redéploiement des postes ne peut se faire qu'en fermant certains postes, certaines classes. Notre académie étant particulièrement concernée par la baisse des effectifs, nous ne pouvons que nous préparer à des

annonces en ce sens, notamment en zone rurale. « Priorité » du ministre, ce dernier ne répondra pas aux besoins des enseignants du premier degré et notamment ceux de l'enseignement spécialisé (RASED, ULIS, IME, SEGPA) qui voient leurs conditions de travail se détériorer.

Dans le second degré, ce sont 440 postes d'enseignant.e.s qui seront supprimés alors que le ministère s'attend à une augmentation globale



des effectifs. **Sur l'ensemble du quinquennat le second degré aura perdu 7900 emplois, l'équivalent de 175 collèges.** Une nouvelle fois, notre académie n'est pas épargnée : 25 postes seront supprimés à la rentrée 2022. Après des années de luttes à l'échelle nationale, mais aussi et surtout dans de nombreux établissements, le ministre entend enfin les personnels et annonce la création de 300 postes de CPE. Toutefois, c'est largement insuffisant au regard de la crise inédite que traverse la société. De plus cette augmentation doit s'accompagner d'un renforcement de l'ensemble des équipes vie scolaire, et donc d'assistantes et assistants d'éducation. Dans notre académie nous vivons l'inverse. Dans de nombreux établissements les équipes vie scolaire sont réduites, cette hémorragie doit également s'arrêter.

Le ministre Blanquer communique également beaucoup sur une soi-disant augmentation de 50 postes de l'encadrement administratif du système éducatif. Or, cette augmentation va d'abord servir à encadrer le service national universel (+ 80 emplois) et se fera aux dépens (- 30 emplois) des services de l'administration centrale. De plus, dans les établissements, de nouvelles baisses d'emplois administratifs sont annoncées, d'autant plus que l'article 41 du projet de loi 3DS, s'il était adopté, déstabiliserait profondément les établissements. Et contrairement aux demandes de la CGT Educ'action, rien n'est prévu pour accompagner les directrices et directeurs d'école dans leurs tâches administratives.

Enfin, et comme toujours, les personnels de santé et de l'action sociale sont les grands oubliés. Alors que la crise a montré l'insuffisance de l'encadrement socio-sanitaire du premier comme du second degré, le ministère se contente de 50 postes supplémentaires sans aucun fléchage et aucun plan massif de recrutement n'est annoncé.

Changeons le logiciel !

La crise sanitaire a mis en exergue l'incapacité de ce gouvernement à répondre aux besoins sociaux de la population : alors qu'il a déversé sur les entreprises des milliards d'aide publique, il continue - et profite de la crise Covid pour amplifier - le démantèlement du service public et accompagne la destruction de milliers d'emplois dans l'industrie, le commerce, les transports, etc. La responsabilité du gouvernement est certaine, il ne fait toutefois que répondre aux enjeux de notre temps à l'aide d'un logiciel dépassé. Il nous faut construire la mobilisation nécessaire pour imposer immédiatement d'autres choix, et préparer la riposte générale de notre camps social pour transformer la société.



Dans l'EN, et notamment dans le second degré, la rentrée de janvier verra le début des discussions autour des dotations horaires globalisées (DHG) des établissements. Nous avons les moyens de construire dans nos établissements le rapport de force nécessaire pour imposer d'autres choix.

Réunissons-nous en heure d'information syndicale pour déterminer les besoins pédagogique, éducatif, sanitaire et d'action sociale, administratif de nos établissements et refuser l'austérité imposée à nos établissements par l'institution. Pour que 2022 marque la fin de la fuite en avant, emparons-nous des journées de mobilisation et de grève des 13, 14, 20 et 27 janvier, **construisons la riposte et ensemble faisons bloc.**

L. GARNODIER

LOI 3DS : DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Dernier grand texte de loi du quinquennat actuel, la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) visant à franchir une nouvelle étape dans la décentralisation, est discutée depuis plusieurs mois à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Par l'intermédiaire de deux amendements, présentés le 6 décembre dernier, le gouvernement veut imposer une autorité fonctionnelle des collectivités locales aux adjoint·es gestionnaires et ce malgré les oppositions répétées de la CGT Éduc'ation et des autres organisations syndicales.



Cela est totalement inacceptable. Depuis les premiers échanges sur ce projet, la CGT Éduc'ation n'a jamais cessé de faire part de ses inquiétudes et de son opposition à un tel projet qui aboutirait de fait, à une décentralisation de la gestion des personnels et une déstabilisation du fonctionnement des EPLE.

Explications

Actuellement, les adjoint·es gestionnaires de catégorie A ou B ont des missions de conduite de projets et non d'exécution. Ils ou elles sont sur tous les fronts : juridique, financier, comptable, matériel, gestion de tous les personnels, fonctionnement général de la sécurité, de l'hygiène, de l'organisation quotidienne, des voyages, de l'ensemble des projets pédagogiques, de la vie scolaire et autres domaines. Ils ou elles sont à la croisée de l'ensemble de la communauté éducative sur les

compétences régaliennes de l'Éducation nationale qui relèvent exclusivement de l'État. Or, cette proposition repose uniquement sur la gestion matérielle et celle des personnels des collectivités.

Cette double autorité poserait de grandes difficultés, accentuerait forcément la perte d'autonomie pour les adjoint·es gestionnaires. Être à la fois sous l'autorité des collectivités tout en restant sous celle du·de la chef·fe d'établissement serait une source permanente de conflits. Le fait d'être fonctionnaire d'État permet de maintenir une distance face aux injonctions des collectivités qui peuvent être intrusives et mettre en péril la gestion des établissements. Non seulement, on voit poindre le clientélisme, mais également le mal être au travail de gestionnaires subissant les pressions des chefs d'établissement et des cadres des collectivités territoriales.

Loin de ne toucher que les adjoint·es gestionnaires, cet amendement poserait également des problèmes certains aux secrétaires d'intendance, qui se retrouveraient de fait sous la double autorité des collectivités et de l'État, ce qui pose des questions sur le périmètre de leurs missions et leurs conditions de travail.

On peut également s'inquiéter de la part que prendrait le pédagogique dans la construction des budgets, dans un contexte où l'État se désengage là aussi de plus en plus.

Nous ne sommes pas dupes : cette loi en général, et cet amendement en particulier, s'inscrit dans une politique globale de désengagement de l'État, et n'a qu'une visée purement comptable, au détriment des services publics d'Éducation, de santé, de la justice, etc., et donc des citoyen.ne.s.

La CGT Éduc'ation s'oppose donc à tout transfert des adjoint·es gestionnaires de l'État aux collectivités et continuera également de combattre le désengagement constant de l'État et l'accroissement de la sous-traitance de missions

du service public aux entreprises privées dans les EPLE.

Dans l'immédiat, elle appelle tous les personnels à se réunir et se mobiliser pour s'opposer à cette proposition de loi néfaste pour leurs conditions de travail, les statuts et les carrières des adjoints-es gestionnaires.

R. FONVIEILLE

LE BILAN DE LA FORMATION MILITER DANS SON ÉTABLISSEMENT.

Le 16 décembre 2021, la CGT Éduc'Action de Dijon organisait pour la première fois sa formation intitulée *Militer dans son établissement*, à destination de 10 camarades, accueilli.e.s au collège Marcelle Pardé à Dijon.

L'idée n'était pas de livrer aux participant.e.s un petit livre rouge pour apprendre à militer dans son établissement, clef en main, mais plutôt de donner aux militant.e.s novices ou peu expérimenté.e.s en la matière des billes pour faire vivre le syndicalisme dans leur établissement, en intégrant les problématiques locales et nationales, tout en évitant le piège de la co-gestion de la pénurie des moyens.

Au programme : connaissances en matière de droit syndical, apprendre les rudiments et astuces pour organiser et animer une heure d'information syndicale, tenir la position de délégué.e syndical.e pour faire vivre sa section et participer activement à la vie de l'établissement, dans ce contexte de casse du service public. Cela a été aussi l'occasion de plonger ou replonger le nez dans nos repères revendicatifs afin de les défendre auprès de nos collègues. C'est aussi donner du sens au syndicalisme à une période de crise de l'engagement.

D'autres camarades plus chevronné.e.s étaient aussi présent.e.s, ce qui a permis d'échanger, de comparer les pratiques militantes, les enrichir.

Fort de ce moment studieux et convivial, cette formation sera organisée de nouveau et pourquoi

pas déclinée spécialement pour les collègues du 1er degré ou pour le personnel administratif.

Quelques témoignages recueillis :

« Formation intéressante et formatrice. J'en ressors « gonflée » à bloc et surtout armée pour la suite. Je sais plus concrètement m'organiser dans mon lycée »

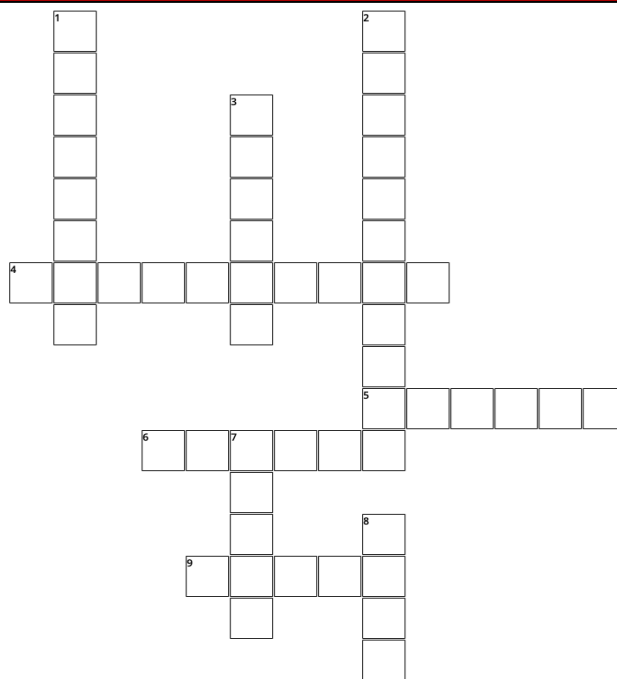
« Très bonne manière de présenter et très bonne ambiance »

« La formation devrait durer plus longtemps, pour avoir plus le temps de réfléchir »



C.H.

LES MOTS CROISÉS DE L'EDUC



Horizontal

4. Ça aussi on en a besoin
5. Mollusque gastéropode, familier des côtes californiennes. C'est aussi le nom de notre président.
6. Peut-être toxique dans l'EN
9. Cessation collective du travail par les salarié-es afin d'appuyer leurs revendications

Vertical

1. Sinistre de l'EN
2. Système économique ayant pour but de rechercher les plus-values par l'exploitation des travailleurs-euses.
3. On en a besoin dans l'EN
7. Le gouvernement l'est
8. Personnels essentiels pour accompagner les élèves.

ON GAGNE TOUJOURS À ÊTRE FORMÉ·ES !



Venez vous informer!

hommes dans l'Éducation nationale et de donner les outils pour faciliter l'intervention syndicale.

Gagner l'égalité professionnelle dans l'Éducation nationale

L'égalité entre les femmes et les hommes est souvent considérée comme acquise dans la Fonction publique, pourtant la liste des inégalités est longue :

- écarts de rémunérations,
- régime indemnitaire inégalitaire,
- plafond et parois de verre,
- carrières et avancements grignotés,
- précarisation des emplois à dominante féminine, etc.

La journée propose de comprendre et analyser les enjeux de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans l'Éducation nationale et de donner les outils pour faciliter l'intervention syndicale.

Le vendredi 25 mars à Dijon

Santé et conditions de travail

De la très petite entreprise (TPE) à la multinationale, dans le public comme dans le privé, le monde du travail est violent et pathogène. Les travailleurs et travailleuses, sans distinction, ont pourtant droit à des conditions de travail qui garantissent leur santé physique et mentale.

Or ce n'est pas la règle, loin de là ! Alors que faire ? Attendre que des collègues craquent ?

La journée propose d'agir bien avant pour reconquérir des conditions de travail saines. Elle propose :

- les principaux textes de droit sur lesquels s'appuyer,
- des outils d'analyse pour identifier les sources de situations de travail pathogènes,
- des conseils de méthodologie et des leviers concrets à actionner dès le retour sur le lieu de travail.

Jeudi 5 et vendredi 6 mai 2022 à Auxerre

Pour participer à ces formations, rendez-vous sur notre site internet rubrique « Stages/formations ».

La demande est à déposer auprès de votre administration au moins un mois avant la date de la formation.

Ces formations sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué·es ou non.

S. GAUDILLÈRE

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la
casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : **me syndiquer** **prendre contact**

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Discipline : Grade ou corps : Echelon :

Etablissement ou Ecole :

Adresse :

Code postal : Commune :

